

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 15 décembre 2017

Prévision de chutes de neige Interdiction de circulation des poids lourds sur certains axes du réseau autoroutier et routier départemental

En raison des conditions climatiques dans le département, le préfet de l'isère a arrêté les nouvelles mesures suivantes, à 9 heures:

I - Levée d'interdiction pour les PL supérieur à 7,5 tonnes :

- sur la RN 85 dans la rampe de Laffrey, des communes de Vizille à Corps
- sur la RD 529 entre Jarrie et La Mure

I - Interdiction de circulation, dans les deux sens, des PL supérieur à 7,5 tonnes (PTAC) est maintenue :

- sur la RD 1075 entre la commune de Vif et le col de la Croix Haute
- sur la A51 à partir de Vif, direction du col de la Croix Haute

Ces mesures ne s'appliquent pas aux véhicules suivants sous réserve d'équipements spéciaux :

- aux véhicules de secours et d'intervention,
- aux véhicules d'approvisionnement en matériaux de traitement de chaussée,
- aux véhicules de transports de voyageurs,
- aux véhicules de transports urbain de personnes,
- aux véhicules de collecte de lait.

Conseils de prudence :

- Limitez vos déplacements au strict nécessaire.
- Soyez prudents si vous devez absolument vous déplacer. Privilégiez les transports en commun.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation (www.bison-fute.gouv.fr et www.itinisere.fr) et écoutez la radio.
- Renseignez-vous sur les conditions météorologiques (www.meteofrance.com).

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 07
communication@isere.pref.gouv.fr



@Préfet38